

97

Commission permanente
Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48060

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Extension et restructuration du collège de Cleunay à Rennes - Approbation de l'avant-projet définitif

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 17 juin 2016 et 14 décembre 2017 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 21 septembre 2020 et 30 mai

Expose :

La mission de maîtrise d'œuvre concernant l'extension et la restructuration du collège de Cleunay à Rennes a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre ATELIER DES LOGES (mandataire) / Cabinet COLLIN / OTEIS / ACOUSTIBEL / Guillaume SEVIN Paysages / BEGC / Hélène MEAR. Le marché 2022-0229 a été notifié le 28 juin 2022.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'avant-projet définitif réalisé par cette équipe. L'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil des collégiens sur ce secteur scolaire pour la porter à 700 élèves, au regard de l'évolution des effectifs et de leurs projections.

Le projet porte sur l'extension et la restructuration du collège de Cleunay et répond à quatre objectifs principaux :

- Augmenter la capacité d'accueil du collège de 500 à 700 élèves ;
- Améliorer le fonctionnement global et la qualité de vie du collège (égalité femmes/hommes, évolutivité, végétalisation des cours...) ;
- Requalifier l'image du collège et sécuriser l'entrée ;
- Améliorer les performances énergétiques et devancer la réglementation environnementale 2020 (RE 2020).

A ce stade avant projet définitif, le maître d'œuvre estime le coût définitif des travaux à 12.059.000 € HT soit 14.470.800 € TTC (valeur février 2021).

Cette estimation est supérieure à l'enveloppe prévisionnelle des travaux arrêtée au stade de la négociation du marché de maîtrise d'œuvre, à savoir 11 500 000 € HT, soit 13 800 000 € TTC (valeur avril 2021).

L'augmentation de l'enveloppe des travaux de 559 000 € HT correspond à des mises au point au cours des études d'avant-projet :

- Agrandissement d'un local vélo pour 23 m²,
- Agrandissement du préau de 39 m²,
- Agrandissement des aménagements extérieur en partie Sud pour 900 m²,
- Augmentation de la surface plancher de 78 m² à la suite des différentes mises aux points,
- Modification des façades de la demi-pension,
- Surcout pour prendre en compte le tri des matériaux réemployables issus de la démolition pour le réemploi de certains éléments dans le projet et la revalorisation du reste via une plateforme de vente.

A ce stade avant projet définitif, la durée prévisible des travaux est de 30 mois (compris préparation, travaux et réception) pour une mise en exploitation fin 2026.

Le coût des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre sera acté par avenant n°1 au marché 2022-0229 du 28 juin 2022 passé avec le groupement ATELIER DES LOGES (mandataire) / Cabinet COLLIN / OTEIS / ACOUSTIBEL / Guillaume SEVIN Paysages / BEGC / Hélène MEAR.

Une consultation en lots séparés sera lancée pour les marchés de travaux correspondants et l'autorisation de signer ces marchés fera l'objet d'un passage en Commission permanente.

Décide :

- d'approuver l'avant-projet et l'estimation définitive des travaux d'extension et de restructuration du collège de Cleunay à Rennes, à hauteur de 12 059 000 € HT, soit 14 470 800 € TTC ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer la consultation des marchés de travaux en lots séparés.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231564

Pour extrait conforme